

BAREME D'HONORAIRES CYDERAL FINANCE

Applicables au 1^{er} janvier 2025

TRANSACTION - Honoraires à la charge du vendeur, sauf mention contraire précisée dans le mandat

Le barème ci-dessous concerne les transactions immobilières hors immobilier d'entreprise, commerces et droit au bail. Il ne s'applique pas aux ventes en VEFA et VIR.

Dans le cas de commercialisation de bien neuf, le barème d'honoraires est établi en fonction de chaque programme.

Prix de vente	Honoraires TTC
De 150 000€ à 349 999€	6%
De 350 000€ à 1 499 999€	5%
À partir de 1 500 000€	4%

Exemple : Pour un bien vendu 360 000 € net vendeur,
les honoraires s'élèvent à 5 %, soit 18 000 € TTC.

IMPORTANT :

1. Les honoraires sont dus uniquement à la conclusion de l'acte authentique de vente.
2. Cyderal Finance n'est pas habilité à rédiger un compromis de vente, nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire.
3. Nos tarifs sont exprimés **TTC** et incluent la TVA en vigueur.
4. En inter-cabinet, les honoraires ne dépasseront pas ceux indiqués ci-dessus.
5. Nos honoraires sont directement payés à Cyderal Finance conformément au mandat signé.